

# Relocalisation : sécuriser nos approvisionnements stratégiques

La crise de la Covid-19 a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française, et la fragilité de certaines chaînes de valeurs mondiales. Il est nécessaire de renforcer la production nationale et de soutenir l'implantation ou la réimplantation, sur le territoire, de certaines industries stratégiques.

## Problématique

L'enjeu est de soutenir des investissements qui permettront à l'économie française d'assurer son indépendance et sa résilience. La crise sanitaire a en effet été l'occasion de mettre en avant des difficultés d'approvisionnement lorsque les entreprises françaises dépendaient de fournisseurs issus de pays tiers. Cela a par exemple été le cas pour la fourniture de matière première nécessaire à la production de masques chirurgicaux (le *meltblown*), ou encore de circuits imprimés pour produire plus de respirateurs.

L'objet est de se focaliser sur certaines filières et chaînes de valeur particulièrement stratégiques afin d'accompagner les acteurs de ces chaînes de valeur dans leur démarche de sécurisation de leurs approvisionnements, de création d'activité et donc d'emploi sur le territoire français.

## Description technique de la mesure

Ce soutien contient deux volets :

- un soutien à l'investissement ciblé sur des secteurs stratégiques. Cinq appels à projets seront lancés en 2020 pour identifier les projets sélectionnés :
  - produits de santé,
  - intrants critiques pour l'industrie,
  - électronique,
  - agroalimentaire,
  - télécommunications ;
- un renforcement des outils capitalistiques à l'industrialisation de projets de relocalisation.

## Exemples de projets

Les projets d'investissement peuvent se présenter sous la forme de créations de nouvelles unités de production, d'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et plus flexibles, ou encore du développement et de la mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants.

Dans le secteur de la santé, par exemple, il pourra s'agir de la production de produits de santé prioritaires, matures ou innovants, comme les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM), les principes actifs ou intermédiaires entrant dans leur formulation, ainsi que les dispositifs médicaux (DM) ou les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV), et leurs composants stratégiques, y compris ceux liés à la Covid-19.

## Impacts

L'appel à projets permettra de favoriser la résilience de l'industrie française et de créer des emplois. Son impact sera immédiat et pérenne.

**Indicateurs :**

- Montant des investissements réalisés grâce à l'appel à projets
- Nombre de relocalisations / ouvertures de sites
- Nombre d'emplois créés / maintenus

**Territoires bénéficiant de la mesure :**

Cette mesure s'adresse à toutes les entreprises industrielles des secteurs concernés, sur l'ensemble du territoire français.

**Coût et financement de cette mesure**

Il est prévu une enveloppe de 600M€ d'ici 2022, dont 100 M€ dès 2020.

**Calendrier de mise en œuvre**

Un premier appel à projets sera lancé le 31 août prochain pour quatre des cinq secteurs stratégiques, le cahier des charges est d'ores et déjà disponible :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/soutien-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques>

L'appel à projets 5G sera lancé très prochainement, et des vagues suivantes d'appels à projets seront lancées en 2021 et 2022.